

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal / 16 septembre

Maintien des quatre classes de l'école

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions. L'effectif de 80 enfants est confirmé (avec 24 tout-petits, ce qui est bien pour la suite). L'action des parents et de la mairie s'est ainsi avérée efficace, aboutissant au maintien des quatre enseignantes. Les détracteurs devront revoir leurs arguments. Notamment, l'argument selon lequel le recrutement d'enfants extérieurs au village était imprudent, risquant de surcharger les classes si l'on n'obtenait pas le maintien de la 4^e enseignante, donc de la 4^e classe.

L'effort de la municipalité pour l'école communale (40 % du budget chaque année) a un triple effet :

- procurer aux Vallangoujardeois de très bonnes conditions pour la scolarité de leurs enfants ;
- faire venir de jeunes familles sur le village (la qualité de l'école étant clairement le premier argument avancé dans le choix de s'installer à Vallangoujard) ;
- constituer une réelle attractivité pour les familles des alentours, ce qui contribue au maintien de l'effectif à un niveau justifiant les quatre classes.

Il faut également avoir à l'esprit que l'attractivité du village du fait de la qualité de son école est un élément important dans la valorisation des propriétés, ce qui fait que les Vallangoujardeois qui n'ont pas d'enfant scolarisés ici bénéficient aussi des efforts de la Commune pour son école. Le moment venu, ils vendront leur maison plus facilement et à un prix plus élevé.

City-park

La Communauté de communes a installé cet été un city-park près des tennis. L'espace connaît un réel succès auprès des jeunes du village. Les tennis vont être nettoyés et les grillages réparés.

Videoprotection

Les premières caméras vont entrer en service. D'autres caméras seront installées aux entrées du village.

Restauration de l'église

L'église Saint-Martin est en partie classée au titre des monuments historiques par un arrêté de 1915.

À la suite des désordres concernant principalement le clocher survenus en 2017, des mesures d'urgence avaient été prises sous la conduite de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'architecte en chef des Monuments Historiques. Une importante restauration est, depuis lors, à l'étude. Pour cela un diagnostic architectural a été réalisé en 2020 par Claire Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, et soumis à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France. L'avis de la DRAC est « très favorable » et comporte un certain nombre de préconisations.

- approfondissement du diagnostic sur certains points (fondations, campagne de témoins...);
- construction d'une rehausse (entre 2m et 2,40m) du clocher en pans de bois avec reconstruction du comble pour y loger la nouvelle chambre des cloches ;
- création d'une grille en fer forgé à l'entrée de l'église.

Le Conseil se félicite de la qualité du diagnostic réalisé par Claire Guiorgadzé, prend en compte l'avis et les préconisations de la DRAC, décide de faire réaliser par l'architecte le complément d'études préconisé ainsi que le dossier technique des travaux de réhabilitation conformément aux prescriptions. Ce dossier permettra notamment de solliciter les indispensables subventions qui sont, dans leur principe, acquises vu l'avis très favorable.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

illiwap Vallangoujard

9h-12h : lun, mar, mer, jeu, ven
14h-16h : lun, mar, jeu, ven

Agenda

✓ FÊTE DU SAUSSERON

Dimanche 29 septembre Livilliers

✓ INFORMATIQUE SENIORS

Les formations reprendront en novembre et décembre.

Inscriptions : Adapte 95 et Destination multimédia.

06 88 72 68 64 et 07 80 91 95 74.

✓ ENCOMBRANTS

Lundi 30 septembre : ne sortir les objets que la veille au soir.

✓ NOËL DES ENFANTS

Samedi 14 décembre 10h.

✓ FOYER RURAL

Lundi : multisports de 17h à 18h

1^{er} mardi de chaque mois :

méditation sonore de 19h à 20h

Jeudi : multisport de 17h à 18h

Jeudi : yoga de 19h30 à 20h30

Vendredi : sport de 10h à 11h30

Carrefour de l'école

Le Département entreprend des travaux de sécurisation :

- élargissement du trottoir rue de Labbeville, le long de la cantine
- sécurisation du trottoir et des barrières face à la sortie de l'école
- amélioration des passages piétons.

Les travaux dureront jusqu'à fin novembre. Le stationnement sera par moments difficile.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français en vue du renouvellement de classement de son territoire en « Parc naturel régional »

Par arrêté N°2024-227 du 31 juillet 2024, une enquête publique de 47 jours est prescrite, du lundi 30 septembre au vendredi 15 novembre 2024 inclus, relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français et les pièces listées à l'article 3 de l'arrêté précité.

Le **projet de Charte** a pour objet de déterminer pour le territoire du Parc naturel régional, et ce pour une durée de 15 ans, les orientations de sa protection, de sa mise en valeur et de son développement ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des partenaires de travailler collectivement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

Le conseil régional d'Île-de-France est responsable de la procédure de création et de révision des Chartes des Parcs naturels régionaux. Conformément à l'article L. 333-3 I dernier alinéa du Code de l'environnement, le conseil régional d'Île-de-France a choisi de déléguer la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vexin français via une convention de partenariat et de délégation et notamment de lui confier l'organisation de l'enquête publique.

La Commission d'enquête, désignée par la Présidente du Tribunal administratif de Montreuil, est composée ainsi qu'il suit : Présidente : Mme Annie LE FEUVRE, Juriste ; Membres titulaires : M. Claude ANDRY, directeur d'usine, Mme Anais SOKIL, directrice d'études dans le domaine de l'environnement. Membre suppléant : Mme Annie POIRET, commissaire des armées.

Le dossier est consultable sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin> et sur le site du Parc du Vexin : <http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/revision-charte/enquete-publique>.

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- Par internet, sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin>
- Par courriel à l'adresse revision-charte-pnr-vexin@mail.registre-numerique.fr
- Par écrit, sur le registre d'enquête disponible en mairie
- Par courrier adressé à la Présidente de la Commission d'enquête, à la Maison du Parc, Théméricourt.

Ce dossier est consultable en mairie jusqu'au 15 novembre 2024.

La commission d'enquête sera présente en mairie de Vallangoujard le 17 octobre de 9h à midi.

Pourquoi donner votre avis sur le devenir du Parc du Vexin ?

Le Parc du Vexin est le cadre environnemental dans lequel notre village est aujourd'hui inscrit ; sa Charte a une incidence forte et directe sur notre cadre de vie, notre alimentation, notre santé...

L'heure est à un changement de modèle dans tous les registres des activités humaines et le Parc ne devrait pas échapper à cet impératif. Malheureusement, le projet de charte présenté n'est pas à la hauteur des attentes largement exprimées par la population : sur la qualité de l'eau, les pesticides, la biodiversité, l'agriculture de proximité, la participation citoyenne...

Votre avis comptera. Exprimez votre adhésion et/ou vos réserves. Et si, comme moi, vous trouvez que ce projet pour les 15 prochaines années du Vexin n'est pas assez ambitieux, faites-le savoir !

Marc Giroud, maire